

**SAS IFOR**

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Les nouveaux règlements comptables applicables aux organismes non lucratifs : Incidences sur les comptes annuels 2020, le compte d'emploi des ressources liées à la générosité du public et exemples d'application (Format court)

PUBLIC

Collaborateurs ; Commissaires aux comptes ; Experts-comptables

DUREE

0,5 jour(s) - 2 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS**OBJECTIFS FORMATION**

La comptabilité des associations présente quelques particularités qui ont longtemps été régies par le règlement CRC n°99-01 modifié en 2004. Un nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC, l'Autorité des normes comptables, modifie la liste des comptes, la comptabilité des associations et remplace l'ancien règlement. Il met en place le nouveau plan comptable des associations qui s'appliquera obligatoirement aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2020. Une application anticipée est possible autant dans les associations qui tiennent une comptabilité de trésorerie (à partir du compte en banque) que dans celles qui choisissent la comptabilité d'engagement. Sont soumises au nouveau plan comptable les personnes morales de droit privé non commerçantes, à but non lucratif, avec ou sans activité économique qui font appel à la générosité publique ou dépassent certains seuils. L'établissement des comptes annuels se fera sur la base des nouveaux modèles de ce plan comptable spécifique. Le logiciel de comptabilité des entités concernées doit donc être à jour pour permettre l'établissement de ces nouveaux documents comptables. Les professionnels comptables ont dès à présent un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de ces nouvelles règles.

Cette formation à distance d'une durée de 2 heures propose de mettre en évidence les apports et les novations du nouveau règlement que le professionnel comptable intervenant dans ce type d'entités doit prendre en compte pour réaliser sa mission d'élaboration et de présentation des comptes ou sa mission d'audit à compter du 1er Janvier 2020

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Présenter les novations apportées par le nouveau règlement

Savoir appréhender les incidences sur la présentation des comptes annuels

Identifier les difficultés d'application dans certaines situations

Présenter les comptes annuels conformément aux modèles du nouveau règlement

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le champ d'application du nouveau règlement

Le traitement spécifique des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

Le dispositif des fonds dédiés et son champ d'application

La comptabilisation des donations temporaires d'usufruit

Le traitement des libéralités

Le traitement comptable des contributions volontaires en nature

La comptabilisation ou non des dons en nature destinés à être cédés

Le traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles

Les nouveautés concernant l'annexe des entités faisant appel public à la générosité

Les nouveaux modèles de comptes annuels

Dispositions spécifiques pour la première année d'application

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Diaporama

Supports opérationnels

Quiz

Modalités de la classe virtuelle

• Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

• Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.

• Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.

• La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

• Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités

• interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.

• Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 15 h - 17 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Guy ZERAH

expert-comptable /commissaire aux comptes ancien directeur des normes professionnelles du CSOEC et concepteur /animateur à l'IFOR

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 129 €

Adhérent IFEC + CJEC : 99 €

Adhérent IFEC + ANECS : 99 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 99 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans : 99 €

Non Adhérent IFEC : 149 €